



05.49.64.60.21
mairie@saint-loup-lamairie.fr

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à la salle de la Mairie de Saint-Loup-Lamairé, sous la Présidence de Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 10

Date de la convocation : 17/10/2024

PRESENTS : MM. BIRONNEAU Pascal – BARREAU Dominique – JEZEQUEL Alain - Mme RÉAU Micheline – Mmes DESETTE Sophie – RENAUDEAU Elodie – AUBRY Lucienne – M. GUENARD Olivier et Mme PINET Annick.

Absents excusés : M. ROSELL Anthony, Mmes HALLY Céline (pouvoir à BIRONNEAU Pascal) et DOS SANTOS Maria.

Absents : MM. DABIN Serge, DEVROUTE Arnaud et BOUCHET Geoffrey.

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Le Conseil municipal désigne **Mme DESETTE Sophie** pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour :

- Rénovation d'un bien immobilier en salle multiculturelle : Avenants au marché
- Fédération départementale de la Pêche : Demande de participation financière pour la réalisation d'un ponton
- Participation au CCAS sur l'année 2024
- Désaffectation et déclassement d'une portion de la voie communale du domaine public
- Questions et informations diverses

Approbation dernier procès-verbal :

Le procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2024 est adopté sans observation à l'unanimité.

RENOVATION D'UN BIEN IMMOBILIER EN SALLE MULTICULTURELLE : AVENANTS AU MARCHÉ

AVENANT n° 1 AU MARCHÉ LOT 2 – CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS - BARDAGE

D2024-10-24- 045 – 1.1 Marchés publics

Vu la délibération en date du 6 février 2024 attribuant les lots du marché,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis de l'ABF en date du 22 décembre 2023,
Vu le permis de construire accordé le 2 avril 2024,
Vu le rendez-vous technique avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises conviées en date du 17 octobre 2024,
Vu les contraintes techniques et les modifications associées lors de la phase des travaux,
Considérant que pour le lot 2 - Charpente Bois – Ossature Bois et Bardage, il y a lieu de modifier certains points, à savoir :

Montant HT du marché initial		38 292.67
Plancher Bois isolé	-2 767.50	
Bardage en douglas pose verticale, habillage aluminium	-6 683.01	
Platelage bois	-1 450.00	
Total des modifications	-10 900.51	
Montant HT du nouveau marché		27 392.16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De conclure l'avenant n°1 pour le lot n° 2 Charpente Bois – Ossature Bois - Bardage, lot attribué à l'entreprise Berthelot, pour un montant de – 10 900.51€ HT de moins-value.
2. D'autoriser monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

AVENANT n° 1 AU MARCHÉ LOT 4 – ETANCHEITE – EVACUATION DES EAUX

D2024-10-24- 046 – 1.1 Marchés publics

Vu la délibération en date du 6 février 2024 attribuant les lots du marché,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis de l'ABF en date du 22 décembre 2023,
Vu le permis de construire accordé le 2 avril 2024,
Vu le rendez-vous technique avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises conviées en date du 17 octobre 2024,
Vu les contraintes techniques et les modifications associées lors de la phase des travaux,
Considérant que pour le lot 4 – Étanchéité – Évacuation des eaux, il y a lieu de modifier certains points, à savoir :

Montant HT du marché initial		38 431.26
Ancien revêtement d'étanchéité	-4 911.20	
Revêtement étanche neuf	- 6 874.22	
Évacuation des eaux en zinc	-1 180.00	
Total des modifications	-12 965.42	
Montant HT du nouveau marché		25 465.84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De conclure l'avenant n°1 pour le lot n° 4 – Étanchéité – Évacuation des eaux, lot attribué à l'entreprise DME, pour un montant de – 12 965.42€ HT de moins-value.
2. D'autoriser monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

AVENANT n° 1 AU MARCHÉ LOT 8 – PLAFONDS – CLOISONS SECHES - ISOLATION
D2024-10-24- 047 – 1.1 Marchés publics

Vu la délibération en date du 6 février 2024 attribuant les lots du marché,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis de l'ABF en date du 22 décembre 2023,
Vu le permis de construire accordé le 2 avril 2024,
Vu le rendez-vous technique avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises
conviées en date du 17 octobre 2024,
Vu les contraintes techniques et les modifications associées lors de la phase des travaux,
Considérant que pour le lot 8 – Plafonds – Cloisons sèches - Isolation, il y a lieu de modifier
certains points, à savoir :

Montant HT du marché initial		96 234.31
Plafonds	993.13	
Étanchéité à l'air	198.08	
Isolation	291.11	
Total des modifications	1 483.32	
Montant HT du nouveau marché		97 717.63

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De conclure l'avenant n°1 pour le lot n° 8 – Plafonds – Cloisons sèches - Isolation, lot attribué à l'entreprise CPOTET, pour un montant de 1 483.32€ HT de plus-value.
2. D'autoriser monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

AVENANT n° 1 AU MARCHÉ LOT 9 – CARRELAGE - FAIENCE
D2024-10-24- 048 – 1.1 Marchés publics

Vu la délibération en date du 6 février 2024 attribuant les lots du marché,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis de l'ABF en date du 22 décembre 2023,
Vu le permis de construire accordé le 2 avril 2024,
Vu le rendez-vous technique avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises
conviées en date du 17 octobre 2024,
Vu les contraintes techniques et les modifications associées lors de la phase des travaux,
Considérant que pour le lot 9 – Carrelage - Faïence, il y a lieu de modifier certains points,
à savoir :

Montant HT du marché initial		32 500.00
Réagréage - Chape	2 305.82	
Suppression sous-couche acoustique	-2 738.27	
Total des modifications	-432.45	
Montant HT du nouveau marché		32 067.55

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De conclure l'avenant n°1 pour le lot n° 9 – Carrelage - Faïence, lot attribué à l'entreprise GUERET, pour un montant de -432.45€ HT de moins-value.
2. D'autoriser monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

AVENANT n° 1 AU MARCHE LOT 10 – PEINTURE – REVETEMENTS DE SOL

D2024-10-24- 049 – 1.1 Marchés publics

Vu la délibération en date du 6 février 2024 attribuant les lots du marché,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis de l'ABF en date du 22 décembre 2023,
Vu le permis de construire accordé le 2 avril 2024,
Vu le rendez-vous technique avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises
conviées en date du 17 octobre 2024,
Vu les contraintes techniques et les modifications associées lors de la phase des travaux,
Considérant que pour le lot 10 – Peinture – Revêtements de sol, il y a lieu de modifier
certains points, à savoir :

Montant HT du marché initial		16 487.50
Suppression article 10.1.1.6.1 Vitrification parquet existant	-3 647.70	
Mise en place d'une nacelle ou échafaudage pour façades et passements de la salle	1 386.00	
Lavage au surpresseur et traitement	842.61	
Application d'une couche impression	2 140.69	
Rebouchage divers	255.81	
Application de deux couches peinture acrylique D3	4 117.83	
Passement de toiture, travaux préparatoire, application 2 couches peinture acrylique satinée	822.26	
Total des modifications	5 917.50	
Montant HT du nouveau marché		22 405.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De conclure l'avenant n°1 pour le lot n° 9 – Peinture – Revêtement de sol, lot attribué à l'entreprise MERLET DECO, pour un montant de 5 917.50€ HT de plus-value.
2. D'autoriser monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

AVENANT n° 1 AU MARCHE LOT 11 – PLOMBERIE SANITAIRE

D2024-10-24- 050 – 1.1 Marchés publics

Vu la délibération en date du 6 février 2024 attribuant les lots du marché,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis de l'ABF en date du 22 décembre 2023,
Vu le permis de construire accordé le 2 avril 2024,
Vu le rendez-vous technique avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises
conviées en date du 17 octobre 2024,
Vu les contraintes techniques et les modifications associées lors de la phase des travaux,
Considérant que pour le lot 11 – Plomberie Sanitaire, il y a lieu de modifier certains points,
à savoir :

Montant HT du marché initial		35 099.91
Sèche main EXP AIR 1200W blanc	1 704.80	
Total des modifications	1 704.80	
Montant HT du nouveau marché		36 804.71

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De conclure l'avenant n°1 pour le lot n° 11 – Plomberie Sanitaire, lot attribué à l'entreprise Meunier GC, pour un montant de 1 704.80€ HT de plus-value.
2. D'autoriser monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

AVENANT n° 2 AU MARCHE LOT 11 – PLOMBERIE SANITAIRE

D2024-10-24- 051 – 1.1 Marchés publics

Vu la délibération en date du 6 février 2024 attribuant les lots du marché,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis de l'ABF en date du 22 décembre 2023,

Vu le permis de construire accordé le 2 avril 2024,

Vu le rendez-vous technique avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises conviées en date du 17 octobre 2024,

Vu les contraintes techniques et les modifications associées lors de la phase des travaux,

Considérant que pour le lot 11 – Plomberie Sanitaire, il y a lieu de modifier certains points, à savoir :

Montant HT du marché initial		35 099.91
Avenant n°1 HT		1 704.80
Lave-vaisselle – ballon eau chaude	6 461.95	
Total des modifications	6 461.95	
Montant HT du nouveau marché		43 266.66

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De conclure l'avenant n°2 pour le lot n° 11 – Plomberie Sanitaire, lot attribué à l'entreprise Meunier GC, pour un montant de 6 461.95€ HT de plus-value.
2. D'autoriser monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

AVENANT n° 1 AU MARCHE LOT 12 – CHAUFFERIE BOIS - VENTILATION

D2024-10-24- 052 – 1.1 Marchés publics

Vu la délibération en date du 6 février 2024 attribuant les lots du marché,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis de l'ABF en date du 22 décembre 2023,

Vu le permis de construire accordé le 2 avril 2024,

Vu le rendez-vous technique avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises conviées en date du 17 octobre 2024,

Vu les contraintes techniques et les modifications associées lors de la phase des travaux,

Considérant que pour le lot 12 – Chauffage Bois - Ventilation, il y a lieu de modifier certains points, à savoir :

Montant HT du marché initial		113 149.19
Distribution chauffage extérieur	-3 096.09	
Silo Flexilo compact capacité 2.4t à 6.2t	4 171.70	
Stockage : extracteur de silo par cis sans fin	-2 773.62	
Total des modifications	-1 698.01	
Montant HT du nouveau marché		111 451.18

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De conclure l'avenant n°1 pour le lot n° 12 – Chauffage Bois - Ventilation, lot attribué à l'entreprise Meunier GC, pour un montant de -1 698.01€ HT de moins-value.

2. D'autoriser monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

AVENANT n° 1 AU MARCHÉ LOT 13 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES

D2024-10-24- 053 – 1.1 Marchés publics

Vu la délibération en date du 6 février 2024 attribuant les lots du marché,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis de l'ABF en date du 22 décembre 2023,
Vu le permis de construire accordé le 2 avril 2024,
Vu le rendez-vous technique avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises conviées en date du 17 octobre 2024,
Vu les contraintes techniques et les modifications associées lors de la phase des travaux,
Considérant que pour le lot 13 – Électricité – Courants forts et faibles, il y a lieu de modifier certains points, à savoir :

Montant HT du marché initial		59 246.00
Suppression prise de courant	-59.69	
Prise de courant étanche	197.22	
Commande prises extérieures compris protection et contacteur	313.87	
Reprise et raccordement câble alimentation mairie	581.09	
Tableautin avec départ prise forain	692.24	
Reprise de câblage prises foraines	842.66	
Essais, mise en service	117.94	
Total des modifications	2 685.33	
Montant HT du nouveau marché		61 931.33

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De conclure l'avenant n°1 pour le lot n° 13 – Électricité – Courants forts et faibles, lot attribué à l'entreprise GA TEC, pour un montant de 2 685.33€ HT de plus-value.
2. D'autoriser monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

AVENANT n° 2 AU MARCHÉ LOT 13 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES

D2024-10-24- 054 – 1.1 Marchés publics

Vu la délibération en date du 6 février 2024 attribuant les lots du marché,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis de l'ABF en date du 22 décembre 2023,
Vu le permis de construire accordé le 2 avril 2024,
Vu le rendez-vous technique avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises conviées en date du 17 octobre 2024,
Vu les contraintes techniques et les modifications associées lors de la phase des travaux,
Considérant que pour le lot 13 – Électricité – Courants forts et faibles, il y a lieu de modifier certains points, à savoir :

Montant HT du marché initial		59 246.00
Avenant n° 1 HT		2 685.33
Moins-value appareil 1	-790.85	
Moins-value appareil 2	-184.34	
Applique salle (coté scène)	1 767.42	
Boutons poussoir commande applique	139.92	
Interrupteur commande éclairage extérieur	46.64	
Reprise plan	131.26	
Total des modifications	1 110.05	
Montant HT du nouveau marché		63 041.38

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De conclure l'avenant n°2 pour le lot n° 13 – Électricité – Courants forts et faibles, lot attribué à l'entreprise GA TEC, pour un montant de 1 110.05€ HT de plus-value.
2. D'autoriser monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA PÊCHE : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA REALISATION D'UN PONTON

D2024-10-24-055 - 7.5 Subventions

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de réalisation d'un ponton d'un montant global de travaux s'élevant à 9 396.90€.

La Fédération départementale sollicite auprès de la commune une participation financière à hauteur de 1 197.95€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord pour la participation de la commune à hauteur de 1 197.65€
- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents liés à cette affaire.

PARTICIPATION AU CCAS POUR L'ANNEE 2024

D2024-10-24-056 - 7.5 Subventions

Vu les délibérations sur les votes des budgets primitifs en date du 3 avril 2024,
A la demande des services de la DGFIP,

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention afin de participer aux dépenses du budget du CCAS d'un montant de 2500€.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA VOIE COMMUNALE DU DOMAINE PUBLIC

D2024-10-24-057 – 3.5 Actes de gestion du domaine public

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1 ;
Vu les plans de division et de bornage établis par le cabinet de géomètres Alpha Géomètre du 15 mai 2023, des parcelles AN73, AN74 et AN77,

Vu les délibérations du 15 décembre 2022 décidant la vente à Mme Quereux Sandrine et du 17 octobre 2023 décidant la vente à Mme Coutant Chantal,

Considérant les demandes de Madame QUEREUX Sandrine et de Madame COUTANT Chantal des dites parcelles,

Monsieur le Maire indique que les biens du domaine public sont inaliénables. Pour procéder à leur vente, les biens doivent être sortis du domaine public communal. En vertu de l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée :

- Par une désaffectation matérielle du bien ;
- Par une décision administrative, en l'espèce, une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Le bien ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune et pourra être cédé.

Suite aux plans de division et de bornage établis par le cabinet de géomètres, de nouvelles parcelles ont été créées

- AN 73 pour une superficie de 14ca,
- AN 74 pour une superficie de 26ca
- AN 77 pour une superficie de 45ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide la désaffectation des parcelles cadastrées AN73, AN74 et AN77
- Prononce le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées AN73, AN74 et AN77
- Autorise le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier de déclassement et de désaffectation.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

NEANT

Liste des délibérations pour la séance du 24 octobre 2024.

Numéros	Objet	Classification
D2024-10-24-045	Avenant n°1 au marché Lot 2 – Charpente Bois – Ossature Bois - Bardage	1.1 Marchés publics
D2024-10-24-046	Avenant n°1 au marché Lot 4 – Étanchéité – Évacuation des eaux	1.1 Marchés publics
D2024-10-24-047	Avenant n°1 au marché Lot 8 – Plafonds – Cloisons sèches - Isolation	1.1 Marchés publics
D2024-10-24-048	Avenant n°1 au marché Lot 9 – Carrelage - Faïence	1.1 Marchés publics
D2024-10-24-049	Avenant n°1 au marché Lot 10 – Peinture – Revêtements de sol	1.1 Marchés publics
D2024-10-24-050	Avenant n°1 au marché Lot 11 – Plomberie Sanitaire	1.1 Marchés publics
D2024-10-24-051	Avenant n°2 au marché Lot 11 – Plomberie Sanitaire	1.1 Marchés publics
D2024-10-24-052	Avenant n°1 au marché Lot 12 – Chaufferie bois - Ventilation	1.1 Marchés publics
D2024-10-24-053	Avenant n°1 au marché Lot 13 – Électricité – Courants forts et faibles	1.1 Marchés publics

D2024-10-24-054	Avenant n°2 au marché Lot 13 – Électricité – Courants forts et faibles	1.1 Marchés publics
D2024-10-24-055	Demande de participation financière pour la réalisation d'un ponton	7.5 Subventions
D2024-10-24-056	Participation au CCAS sur 2024	7.5 Subventions
D2024-10-24-057	Désaffectation et déclassement d'une portion de la voie communale du domaine public	3.5 Actes de gestion du domaine public

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,